

## **Compte rendu séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David LEGOUET, Maire.

### **Etaient présents :**

Mesdames et messieurs David LEGOUET, Maire, Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Edwige PERINET, Jean-Pierre LEQUERTIER, France COSTA-TORRO, maires adjoints, Bruno MEDA, Gilbert CHODORGE, conseillers délégués, Bertrand LADUNE, Catherine PORT, Vincent ARNAUD, Julie MESNIL, Yannick BEAUGRAND, Florence PEYROT, conseillers municipaux.

### **Absents excusés :**

Yveline BONNET a donné pouvoir à Annie POISSON,  
Tony ALFEREZ a donné pouvoir à Monsieur le Maire  
Marie-José NAGLE a donné pouvoir à Jean-Pierre LEQUERTIER,  
Yannis GIRARD, Cédric ASSELINE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Madame Florence PEYROT est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour :

- Soutien à Mayotte.

### **Informations :**

Monsieur le Maire adresse ses meilleurs vœux aux membres du Conseil Municipal et des habitants en leur souhaitant la santé et la réussite dans leurs projets personnels et professionnels.

### **ZAER : Zone d'Accélération des Energies Renouvelables**

La délibération transmise à la Préfecture le 18 décembre 2024 est complète et validée. La ZAER est actuellement en demande d'arrêt sur le portail cartographique et le Comité Régional de l'Energie (CRE) se réunira au premier semestre 2025 afin de permettre la validation effective des ZAEnR entraînant par conséquent la mise en place des avantages prévus par la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER). Pour rappel, cette centrale photovoltaïque qui est à l'étude produirait l'équivalent de 4600 habitants à l'année ce qui correspond approximativement à la population DGF de Barneville-Carteret.

En soutenant ce projet novateur, plein d'avenir et rempli d'espoir, les élus de la majorité :

- travaillent sur la transition écologique et le développement durable,
- espèrent réduire la facture énergétique des habitants de la commune à condition que la loi le permette un jour.

## **PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable**

Le débat du PADD étant acté lors du Conseil Communautaire du 12 décembre 2024, le PADD est désormais applicable dont le droit à surseoir : pendant les deux ans à venir, en l'attente de l'écriture du PLUi, ce sursis à statuer va protéger les élus qui ne souhaitent pas de changement de destination des commerces en habitation.

La commission d'Urbanisme du 12 décembre 2024 utilisera ce droit à statuer pour éviter qu'un commerce du Bourg ne soit transformé en résidence.

Pour rappel, à Barneville-Carteret, sur les 7ha, 3ha9 sont déjà consommés. Il reste donc un peu plus de 3ha pour les 15 ans à venir. La densité étant de 18 maisons à l'hectare, environ 60 maisons pourront être construites en extension (consommation de terres agricoles ou d'espaces naturels), soit 4 maisons en moyenne par an. Il n'y a donc aucun intérêt à vouloir réserver des secteurs pour les résidences principales.

Les élus de la majorité mesurent l'importance de la densification. Au vu des projets industriels annoncés dans le Cotentin où 25 000 emplois seront créés dans les 20 ans à venir, les projets de construction de logements privés et publics sont les bienvenus.

Pour avoir de nouveaux habitants, Barneville-Carteret doit avoir de nouveaux logements.

### **Courriers reçus :**

Le Cotentin :

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a accordé une subvention de 9 000€ à Benoit LETTERIER pour des travaux d'aménagement du Bar l'Escale dans le cadre de « Cotentin Proximité »

La région Normandie :

Attribution d'un prêt de 11 785€ à « O PAUL NORD SAS » au titre du dispositif « Impulsion Proximité » pour le développement d'une activité complémentaire à Barneville-Carteret.

Attribution d'une aide de 1 500€ à l'entreprise « LAFAYE Marc » au titre du dispositif « Start – Coup de Pouce » pour la création d'une structure spécialisée dans la réparation d'autres biens personnels et domestiques.

Monsieur le Maire, au nom de la Municipalité, remercie ces deux collectivités pour les aides accordées.

### **CAP COTENTIN :**

Monsieur le Maire est très satisfait des informations qu'il a reçu hier de CAP COTENTIN qui a, suite à ses nombreuses interventions notamment, revu les horaires. Les demandes ont été prises en compte. Les délais d'attente sont considérablement réduits.

Monsieur le Maire présente les nouveaux horaires pour Cherbourg et la gare de Valognes (horaires en annexe au présent procès-verbal)

Monsieur le Maire a transmis un message au Cotentin pour leur exprimer sa satisfaction.

### **Signature du Contrat de Pôle de Services :**

Mardi 14 janvier 2025, Jean MORIN, Président du Conseil Départemental est venu en Mairie, accompagné de conseillers départementaux pour la signature officielle du Contrat de Pôle de Services.

5 projets ont été retenus, 4 dans le cadre du projet multisports multisites et l'espace Terminus pour un montant de 833 600€ ainsi que la bonification pour l'effort dans le cadre du développement durable et de l'inclusion à hauteur de 156 135€.



En fin de présentation, le Vice-Président de la commission départementale du CPS et Maire de la Haye Pesnel a expliqué que, pour le même montant que le projet multisports multisites, en règle générale, seule la rénovation du gymnase actuel et la création d'un dojo auraient pu être réalisés. Il a noté la sobriété de ce projet.

### **SPL des Ports de la Manche :**

Monsieur le Maire a participé à une réunion avec Gilbert CHODORGE au sujet du suivi environnemental des dragages.

La drague est hors service depuis le 20 décembre dernier. Un des vérins est plié. Elle est repartie à l'atelier de Nantes pour réparation pour au moins un mois. La SPL espère que tout sera réglé au plus vite.

A ce jour, le dragage du chenal de l'ancien port est fait. L'autorisation donnée prévoit une fin des travaux au 30 avril. Avec cette panne, il risque d'y avoir besoin d'une prolongation. Si c'est juste pour une quinzaine de jours, la DDTM sera sollicitée pour une prolongation exceptionnelle. Dans le cas contraire, la drague reprendra son activité en septembre/Octobre, avec une nouvelle autorisation de prolongation. La reprise du dragage se fera sur l'ancien port. Au niveau environnemental, les points de mesure sont faits du ROZEL à Port-Bail. Aucun dépôt significatif n'a été relevé. Quelques turbidités quand il y a des orages, mais aucun écart n'a été relevé. Les tests et les analyses sont conformes. Pour l'instant les volumes enlevés sont estimés à 6 000m<sup>3</sup>.

Si les travaux sont terminés dans les temps ou avec un délai de 15 jours jusqu'au 15 mai, les tuyaux seront démontés. Si une intervention est prévue en septembre/octobre, les tuyaux resteront en place pour la saison et seront quoi qu'il en soit, démontés à l'issue du dragage, par mesure d'économie.

### **Intervention de Bruno MEDA, Conseiller Délégué à la Jeunesse et aux Sports et Conseiller Défense :**

Point sur l'avancée de Louis DUC dans le Vendée Globe.

Deux concurrents sont arrivés : Charlie DALIN le 14 janvier et Yoann RICHOMME le 15 Janvier.

Louis DUC est en 25<sup>ème</sup> position après 67 jours de mer et 18 500 miles parcourus. Il lui reste environ 6000 miles. Il navigue à environ 8 nœuds. Et se trouve à hauteur de l'Uruguay. Son arrivée est prévue d'ici trois semaines. Bruno MEDA a pu le voir en visio et il semblait satisfait.

#### Cérémonies des « 18 » :

Bruno MEDA rappelle que chaque pays ayant participé à la libération de la Côte des Isles est mis à l'honneur chaque mois, le 18, au monument de la Coupure du Cotentin, rue du Pic Mallet. Samedi 18 janvier, c'est la Nouvelle Zélande à 11h30 qui sera mise à l'honneur. Chaque conseiller est invité à participer.

#### Commission des Jeunes :

Une commission des Jeunes aura lieu ce samedi 18 janvier à 11 heures. L'animation de cette commission sera faite par Sophie LESEIGNEUR. De nombreux jeunes semblent intéressés.

#### Mise à l'honneur des sportifs.

Le vendredi 31 janvier, les 21 sportifs de niveau national et international, seront mis à l'honneur. 6 disciplines seront concernées : Le Horse Ball, la Voile, l'Aviron, la Boule Lyonnaise, le Judo et le Bridge.

Cette cérémonie se déroulera dans le cadre du label « Ville Active et Sportive ».

## **ORDRE DU JOUR**

### **Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations reçues :**

Deux décisions ont été prises depuis la dernière séance :

#### **Décision n° 14 : Virement de crédits budget camping**

##### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Un virement de crédit de 500€ sur l'article 6951 qui sera prélevé ainsi qu'il suit sur le budget du Camping:

Article 6951 : + 500€

Article 6226 : - 500€

#### **Décision n° 15 : Virement de crédits budget communal :**

##### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Un virement de crédit de 1 070 € prélevé sur l'article 6156 est effectué sur l'article 7392221/014

6156 : - 1070€

7392221 : 1070€

### **2 - Renouvellement de la programmation DETR 2024 :**

Aucun dossier déposé au titre de la DETR 2024 n'a été retenu en 2024. Il vous est proposé de renouveler les demandes effectuées en 2024 et d'actualiser le plan de financement pour le projet multisports multisites ainsi qu'une nouvelle demande pour le projet MAM.

Le projet de rénovation des logements communaux n'est pas renouvelé, une demande de Fonds Verts et de Fonds de Concours est en cours.

- Le projet Multisports pour une demande à hauteur de 300 000€
- La mise à la volée de la cloche de la chapelle Saint Louis à hauteur de 7 742€
- La vidéoprotection à hauteur de 15 473.19€
- Le projet de MAM à hauteur de 86 533.00€

Bertrand LADUNE demande quel espoir on peut avoir pour l'obtention de la DETR ? Il a lu qu'aux vœux de l'Association des Maires de la Manche, il a été précisé qu'en l'absence de Loi de Finances votée, chaque entité est en attente de prise de décision financière.

Monsieur le Maire confirme que tout le monde attend l'avenir avec impatience, mais si on ne dépose pas de demandes, on est certain de ne rien obtenir. Sur les 4 projets présentés, trois sont des renouvellements de l'an passé. Le Préfet devrait refaire son calcul.

Bertrand LADUNE a bien compris cela, mais il se demande comment on pourra prioriser les projets si le financement n'est pas assuré.

Monsieur le Maire lui répond que pour le projet multisports multisites, le financement a été établi sans la DETR ou l'ANS, mais si une subvention est accordée, cela permettra de baisser la part d'autofinancement et celle du Cotentin.

Pour la Chapelle Saint Louis, si la DETR n'est pas accordée, soit les travaux ne seront pas réalisés, soit l'Association compensera. Monsieur le Maire rappelle que l'association rembourse l'intégralité des travaux, moins les subventions et la TVA.

Pour la vidéoprotection, une demande de subvention sera demandée auprès du Fonds Interministériel de Prévention et de Délinquance (FIPD) et un Fonds de Concours auprès du Cotentin.

Et pour la MAM, c'est le début des recherches de financement.

Bertrand LADUNE revient sur sa crainte par rapport au début des travaux du projet multisports multisites. Monsieur le Maire lui répond que pour le projet multisports avance : l'Avant-Projet Sommaire (APS) sera présenté dans la semaine à venir et l'Avant-Projet Définitif (APD) en Février. Ensuite les consultations seront lancées et la fin des travaux est prévue fin juin 2026.

Bertrand LADUNE précise que quand on fait la somme de tous les projets, la somme est conséquente et qu'il ne faut pas négliger l'éventualité des enrochements. Pour le projet MAM, le reste à charge pour la commune est d'environ 202 000€... Il conviendrait de se poser pour évoquer les projets à réaliser et ceux à reporter. Il précise que l'enrochement est important et qu'il faudra bien le financer.

Monsieur le Maire rappelle que pour les projets, il faut environ trois années pour que cela aboutisse. Il donne l'exemple du village du Tôt qui a demandé beaucoup d'énergie à Jean-Pierre LEQUERTIER.

Annie POISSON, au sujet de la plage, précise que le pied du cordon dunaire se réengraisse. Guy LEPREVOST précise qu'il y a eu quelques tempêtes mais que lorsqu'il y a eu des gros coefficients de marée, il n'y avait pas de vent.

Vincent ARNAUD précise que si demain une grosse tempête est conjuguée avec un gros coefficient de marées, il faudra bien prévoir les sommes pour l'envolement.

Monsieur le Maire rappelle qu'un envolement assure une protection dans la durée. Contracter un emprunt pour ce genre de travaux est logique.

Gilbert CHODORGE précise qu'en effet, les politiques ne savent pas où ils vont. Il faut certes faire des économies, mais il ne faut pas tout stopper au risque de bloquer l'économie, ce qui ne serait pas une bonne chose pour le pays.

Bertrand LADUNE précise qu'il met juste en avant les propos des présidents de l'Association des Maires de France et de la Manche.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut continuer à avancer, tout en étant prudent. Le point d'orgue depuis 5 ans est et reste la maîtrise budgétaire.

Guy LEPREVOST rappelle qu'aucune subvention ne sera accordée pour les travaux d'envolement. Le dossier de demande de concession avance. S'il y avait péril, l'envolement sera fait en urgence et un emprunt viendra financer les travaux.

Toutes explications entendues, les demandes présentées au titre de la DETR sont votées à l'unanimité.

### **3 Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget :**

Il est proposé d'ouvrir des crédits sur différents chapitre afin de pouvoir régler les factures d'investissement avant le vote du budget à hauteur de 25 000€ pour le chapitre 20, à hauteur de 50 000€ pour le chapitre 21 et à hauteur de 550 000€ pour le chapitre 23.

Le Conseil Municipal valide ces ouvertures de crédit à l'unanimité.

### **4 Tarifs communaux 2025**

Lors du Conseil du mois de décembre 2024, les tarifs du Centre Eugène Godey ont été révisés. Il convient cependant de réviser l'ensemble des tarifs communaux. Compte tenu de l'inflation, il est proposé une hausse globale de 2% avec un arrondi au 5<sup>ème</sup> de cent, et à l'euro pour les cabines de bains, les locations de garage, les distributeurs et les occupations pour les animations estivales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs suivants à partir du 1<sup>er</sup> Février 2025 :

Le Port, la rue de Paris, rue de la Poste, place du docteur Auvret
Zone 2 Avenue de la République, rue des quatre Volontaires, Place de l'Eglise, rue des Halles, rue des Ecoles
Zone 3 Barneville-Plage (sinistré)
<b>2025</b>
<b><u>Occupation du Domaine Public en extérieur- prix au m<sup>2</sup>/an</u></b>

zone 1	13,60 €
zone 2	8,70 €
zone 3	7,85 €

**Occupation du Domaine Public (terrasses « couvertes ») prix au m<sup>2</sup>/an**

zone 1	8,35 €
zone 2	36,40 €
zone 3	31,95 €
Barrières Métalliques Hors Associations	3,50 €
Plantes en bac	2,75 €
Camion, Base horaire	42,95 €
Tracto Pelle, Base horaire	59,90 €
Main d'œuvre, base horaire	26,50 €
Tracteur + remorque, base horaire	
Location podium 24 h (Hors association BC)	179,00€ et 59,90€ par jour supplémentaire
Location du praticable (scène modulable) (hors association BC)	120,05€ et 59,90€ par jour supplémentaire
Location de la berce (tables et bancs, hors associations BC)	119,45 €
Création d'un panneau signalétique commerciale d'intérêt local	83,35 €
Balayeuse, base horaire	85,80 €
Location verre et chaisse	0,50 €
Salle de Sports, hors club local, l'heure	15,50 €
Salle de Sports, adhérent Club local, l'heure	6,00 €
Cirques Forfait emplacement 3 jours	298,90 €
Forfait manège une semaine	181,55 €
Emplacement par jour pour food Truck	22,65 €
Forfait électricité/ jour de présence food truck	6,00 €
<b>Cimetière</b>	
Taxe d'exhumation	44,80 €
-	
Cinquantenaire	121,30 €
Trentenaire	81,30 €
<b>Columbarium</b>	
Concession trentenaire - case pour deux urnes	327,60 €

Caveau, Dépôt ou retrait	0,90 €
<b>Grilles d'Affichage</b>	
Pour toute association extérieure au territoire du Pôle de Proximité de la Côte des Isles et pour les privés (commerces...)	
Cabines de bain	428,00 €
Location garages	33,00 €
Distributeur de nourriture, d'objets artisanaux, ...	167,00 €
<b>Occupation Domaine Public animations estivales</b>	
Moins de 60m2	153,00 €
Plus de 60m2	204,00 €

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la suite à donner à cette décision.

**Salles communales :**

Le Conseil Municipal de Barneville-Carteret,

Vu, le Code Général des Collectivités,  
Sur proposition de Monsieur le Maire d'augmenter les tarifs de location des salles communales à hauteur de l'inflation, soit 2%, avec un arrondi à l'euro,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les tarifs suivants à partir du 1<sup>er</sup> février 2025 :

	<b>TARIFS 2025</b>			
	Professionnels & Particuliers (Hors BC)	Associations ( Hors BC)	Professionnels & Particuliers (BC)	Associations BC (Au-delà de 2 utilisations / An)
<b>Salle des DOUITS</b>				
<i>Location 24h</i>	171,00 €	171,00 €	171,00 €	107,00 €
<i>Location Week-End</i>	267,00 €	267,00 €	235,00 €	107,00 €
<i>Location Journée Supplémentaire</i>	96,00 €	96,00 €	64,00 €	22,00 €
<b>Pôle Nautique</b>				
<i>Salle de Réunion (PETITE) Location 24h</i>	267,00 €			
<i>Salle de Réunion (GRANDE) Location 24h</i>	535,00 €			
<i>Salle de Réunion (PETITE) Location Week-End</i>	375,00 €			
<i>Salle de Réunion (GRANDE) Location Week-End</i>	749,00 €			
<i>Salle de Réunion (PETITE) Location Journée</i>	107,00 €			
<i>Salle de Réunion (GRANDE) Location Journée</i>	214,00 €			

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la suite à donner à cette décision.

**Tarifs 2025 restaurant scolaire :**

Le Conseil Municipal de Barneville-Carteret,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
 DECIDE d'appliquer l'augmentation à hauteur de l'inflation de 2% sur l'ensemble des prix des repas  
 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, FIXE ainsi qu'il suit les tarifs par repas :

CANTINE	Inflation 2%
<b>TARIFS GENERAUX</b>	
1 enfant	€ 3,39
2 enfants	€ 3,31
3 enfants	€ 3,23
4 enfants	€ 3,15
5 enfants	€ 3,06
<b>TARIFS RESSOURCES MODESTES</b>	
1 enfant	€ 2,89
2 enfants	€ 2,73
3 enfants	€ 2,57
4 enfants	€ 2,39
5 enfants	€ 2,23

#### **5 - Choix des entreprises pour les travaux de VRD pour le village des saisonniers :**

La CCI ON a validé le choix des bungalows qui seront installés pour le village des saisonniers.  
 La commune, de son côté, a lancé la consultation pour les travaux de viabilisation.

Le Maître d'œuvre a présenté les offres reçues et son analyse en commission le 13 janvier 2025.

La consultation est fructueuse pour les trois lots :

2 entreprises ont répondu pour les trois lots : Eurovia et Ouest Terrassement

COLAS a répondu pour le lot 1 uniquement

RATEL a répondu pour le lot 3 uniquement

## **Offres tx VRD Village saisonnier - synthèse du 30 12 2024**

<b>Estimation ingé-infra du 30 10 2024</b>					<b>218 550,00</b>
<b>Entreprise</b>	<b>Lot 1 base</b>	<b>Lot 1 Variante</b>	<b>Lot 2 *</b>	<b>Lot3</b>	<b>Total marchés attribués</b>
EUROVIA	132 036,82	<b>108 835,87</b>	<b>56 205,64</b>	<b>38 688,61</b>	<b>203 730,12</b>
COLAS	124 550,09	118 280,87			non
Ouest Terrassement	144 637,00	124 337,00	70 120,00	43 650,00	non
RATEL				44 789,00	non

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, suit l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et retient les offres de l'entreprise EUROVIA.

Lot 1 : Voirie – Assainissement : (variante) 108 835.87€HT

Lot 2 : Electrification, Eau Potable, Téléphonie : 56 205.64€HT

Lot 3 : Espaces verts. 38 688.61€HT

Pour un montant total de 203 730.12€HT

Julie MESNIL demande si les bungalows sont déjà loués ?

Monsieur le Maire rappelle que c'est la CCI qui gère les locations, mais il a appris que certains sont déjà réservés. Il rappelle qu'il y aura 21 chambres pour 11 chalets.

Il précise que l'étude a été lancée sur la Côte des Isles et que ces chalets sont destinés aux chefs d'entreprises de Barneville-Carteret et Port-Bail sur Mer. Cependant, si les 21 chalets ne trouvaient pas preneur, rien n'empêche la CCI d'élargir ce secteur pour trouver des locataires.

C'est un très bon projet qui lève un frein pour les recrutements de saisonniers longue durée, à savoir le logement.

Bertrand LADUNE demande si les chambres du Presbytère sont louées ? Il lui est répondu par l'affirmative. Actuellement 3 sur 4 sont louées et la 4<sup>ème</sup> sera louée à partir de la fin du mois pour six mois.

### **Soutien à Mayotte :**

Monsieur le Maire propose que la commune apporte son soutien à l'archipel de Mayotte suite au passage du cyclone Chido il y a quelques mois à hauteur de 2000€. Il propose que ce versement, s'il est accepté soit versé par le biais de l'Association des Maires de France.

Il précise que depuis une semaine, une collecte d'habits et de petits électroménagers est organisée par l'USCI par le biais de l'association créée par Madi, le gardien de but de la réserve, originaire de Mayotte, chez Utile, Carrefour Express (à Port-Bail sur Mer) et au stade quand il y a des matchs ou des entraînements.

Pour l'instant, il n'y a pas de collecte de fonds par cette association.

# Paris <> Valognes <> Barneville-Carteret

Horaires valables à partir du 6 janvier 2025 !

## > Aller en direction de BARNEVILLE-CARTERET

TRAIN*	Du lundi au vendredi					Samеди et dimanche		
	Départ PARIS Saint-Lazare	06:12	09:59	12:59	14:59	17:59	07:59	12:59
Arrivée VALOGNES Gare SNCF	09:23	13:18	15:51	17:53	21:04	10:54	15:53	17:54
Correspondance	∨	∨	∨	∨	∨	∨	∨	∨
LIGNE DE BUS	F	G	G	G	F	G	G	G
	Départ VALOGNES Gare SNCF	09:25	13:28	15:57	18:21	21:20	11:04	15:57
Arrivée BARNEVILLE-CARTERET Mairie	10:26	14:02	16:31	18:55	22:21	11:38	16:31	18:55

Correspondance possible uniquement le vendredi

Correspondance possible uniquement le samedi

## > Retour en direction de PARIS

LIGNE DE BUS	Du lundi au vendredi					Samеди et dimanche		
	G	G	G	F	G	G	G	F
Départ BARNEVILLE-CARTERET Mairie	09:58	12:25	14:38	15:49	16:58	09:58	12:25	15:49
Arrivée VALOGNES Gare SNCF	10:32	12:59	15:12	16:50	17:34	10:32	12:59	16:50
Correspondance	∨	∨	∨	∨	∨	∨	∨	∨
TRAIN*	11:03	13:03	15:35	17:02	18:00	11:03	13:08	17:04
	Départ VALOGNES Gare SNCF	11:03	13:03	15:35	17:02	18:00	11:03	13:08
Arrivée PARIS Saint-Lazare	14:02	16:56	19:01	19:56	21:03	14:02	16:02	20:03

\* Horaires donnés à titre indicatif, à vérifier auprès de la SNCF (en cas de travaux et modifications de dernière minute effectuées par la SNCF)

Les horaires des trains peuvent varier les jours fériés

# Paris <> Valognes <> Barneville-Carteret

Horaires valables à partir du 6 janvier 2025 !

## > Aller en direction de BARNEVILLE-CARTERET

TRAIN*	Du lundi au vendredi							Samedi et dimanche				
	Départ PARIS Saint-Lazare	06:12	08:59	09:59	12:59	14:59	16:59	17:59	07:59	08:59	12:59	14:59
Arrivée VALOGNES Gare SNCF	09:23	11:53	13:18	15:51	17:53	20:01	21:04	10:54	11:55	15:53	17:54	20:54
Correspondance	∨	∨	∨	∨	∨	∨	∨	∨	∨	∨	∨	∨

  

LIGNE DE BUS	F	F	G	G	G	F	G	F	G	G	F
	Départ VALOGNES Gare SNCF	09:25	13:06	13:28	15:57	18:21	21:20	11:04	13:08	15:57	18:21
Arrivée BARNEVILLE-CARTERET Mairie	10:26	14:09	14:02	16:31	18:55	22:21	11:36	14:09	16:31	18:55	22:21

Correspondance possible uniquement le vendredi

Correspondance possible uniquement le samedi

Correspondance supérieure à 45 min

## > Retour en direction de PARIS

LIGNE DE BUS	Du lundi au vendredi							Samedi et dimanche								
	Départ BARNEVILLE-CARTERET Mairie	07:09	07:34	09:58	11:34	12:25	14:38	15:49	16:58	07:09	07:34	09:58	11:34	12:25	15:49	16:58
Arrivée VALOGNES Gare SNCF	08:10	10:32	12:35	12:59	15:12	16:50	17:34	08:10	10:32	12:35	12:59	16:50	17:34	20:50		
Correspondance	∨	∨	∨	∨	∨	∨	∨	∨	∨	∨	∨	∨	∨	∨	∨	

  

TRAIN*	F	G	G	F	G	G	F	G	F	G	G	F	G	F
	Départ VALOGNES Gare SNCF	09:07	11:03	13:03	15:35	17:02	18:00	09:01	11:03	13:08	17:04	19:05	21:05	
Arrivée PARIS Saint-Lazare	12:03	14:02	15:56	19:01	19:56	21:03	12:02	14:02	16:02	20:03	22:02	23:58		

Correspondance possible uniquement le samedi

Correspondance possible uniquement le dimanche

Correspondance supérieure à 45 min

# Barneville-Carteret <> Cherbourg-en-Cotentin

Horaires valables à partir du 6 janvier 2025 !

## DIRECTION CHERBOURG-EN-COTENTIN

### > Via LES PIEUX

Du lundi au samedi (hors jours fériés)

F	Départ BARNEVILLE-CARTERET Mairie	10:26	14:09	18:21
	Arrivée LES PIEUX ZA La Fosse	10:49	14:32	18:44

Correspondance

B	Départ LES PIEUX ZA La Fosse	10:55	14:46	18:56
	Arrivée CHERBOURG - GARE (Quai R)	11:23	15:13	19:24

### > Via BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

Du lundi au samedi (hors jours fériés)

G	Départ BARNEVILLE-CARTERET Mairie	07:34	16:58
	Arrivée BRICQUEBEC Square Frémine	07:55	17:19

Correspondance

E	Départ BRICQUEBEC Square Frémine	08:00	17:25
	Arrivée CHERBOURG - GARE (Quai R)	08:33	18:00

### > Via VALOGNES

Du lundi au dimanche (et jours fériés sauf 1er mai)

G	Départ BARNEVILLE-CARTERET Mairie	09:58	12:25	16:58	18:58
	Arrivée VALOGNES Gare SNCF	10:32	12:59	17:34	17:34

Correspondance avec le train

G	Départ VALOGNES Gare SNCF *	10:55	13:19	17:54	18:01
	Arrivée CHERBOURG Gare SNCF	11:10	13:35	18:10	18:17

Correspondance possible uniquement du lundi au vendredi (hors jours fériés)

Correspondance possible uniquement du lundi au samedi (hors jours fériés)

## DIRECTION BARNEVILLE-CARTERET

### > Via LES PIEUX

Du lundi au dimanche (et jours fériés sauf 1er mai)

B	Départ CHERBOURG - GARE (Quai V)	10:35	14:35	18:35
	Arrivée LES PIEUX ZA La Fosse	11:05	15:05	19:05

Correspondance

F	Départ LES PIEUX ZA La Fosse	11:11	15:26	19:26
	Arrivée BARNEVILLE-CARTERET Mairie	11:34	15:49	19:49

### > Via BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

Du lundi au dimanche (et jours fériés sauf 1er mai)

E	Départ CHERBOURG - GARE (Quai V)	10:35	15:05	17:45
	Arrivée BRICQUEBEC Square Frémine	11:09	15:39	18:19

Correspondance

G	Départ BRICQUEBEC Square Frémine	11:18	15:11	18:35
	Arrivée BARNEVILLE-CARTERET Mairie	11:38	15:34	18:55

### > Via VALOGNES

Du lundi au dimanche (et jours fériés sauf 1er mai)

G	Départ CHERBOURG Gare SNCF *	09:48	10:48	12:48	15:19	17:43
	Arrivée VALOGNES Gare SNCF	06:01	11:02	13:02	15:34	17:59

Correspondance

G	Départ VALOGNES Gare SNCF	06:16	11:04	13:28	16:57	18:17
	Arrivée BARNEVILLE-CARTERET Mairie	06:50	11:38	14:02	18:34	18:55

Correspondance possible uniquement le samedi (hors jours fériés)

Correspondance possible uniquement le samedi et le dimanche (et jours fériés sauf 1er mai)

\* Horaires donnés à titre indicatif, à vérifier auprès de la SNCF en cas de travaux et modifications de dernière minute effectués par la SNCF. Les horaires peuvent varier les jours fériés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire pour le versement de 2000€ et souhaite que cette somme soit versée par le biais de l'Association des Maires de France.

La séance est levée à 19h30.

Vu, le Maire, David LEGOUET,



Annexes :